



## **COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
Yèvre-Auron

### **Séance plénière de la CLE**

#### **Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2013**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron s'est réunie le 15 octobre 2013 à 10h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Le quorum (32 membres présents ou représentés), qui était requis pour examiner les points à l'ordre du jour, était atteint (cf. liste jointe en fin de compte rendu) puisque 32 des 44 membres de la CLE étaient présents ou représentés.

#### **L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation du programme d'actions pour la protection du captage de Soulangis
- Présentation du programme d'actions de restauration, de gestion et d'animation des cours d'eau des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents
- Points divers sur l'état de la ressource en eau, consultation pour la révision du PLAGEPOMI, consultation pour le TRI de Bourges, l'enquête publique et l'avancement des études et travaux des Syndicats de bassins versant.

## Ouverture de la séance

M. Beuchon remercie les participants de leur présence et rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'examiner le projet de contrat territorial pour la protection du Captage de Soulangis mené conjointement par le SMIRNE et la Chambre d'Agriculture et le projet de contrat territorial de l'Auron, l'Airain et de leurs Affluents et de donner un avis motivé sur ces 2 projets.

M. Beuchon indique que l'avis de la CLE consiste à vérifier que les enjeux et problématiques traités dans ces projets, sont cohérents avec ceux du SAGE.

Il précise que le quorum est atteint, et passe ensuite la parole aux intervenants pour présenter en détails leurs projets. A l'issue de chaque présentation, un temps de "Question / Réponse" sera consacré pour échanger avec les membres de la CLE.

## 1 Programme d'actions pour le captage de Soulangis

Mme Puig et M. Desroche présentent la démarche de leur projet en rappelant le contexte des captages de Soulangis. L'objectif principal de ce plan d'actions est la réduction de la teneur en nitrates de l'eau sur l'aire d'alimentation des captages de Soulangis et le maintien de la qualité vis-à-vis des molécules phytosanitaires.

M. Crépin s'interroge sur la profondeur des forages.

Mme Puig indique que les 2 forages sont situés à 40 et 80 m de profondeur.

M. Barachet demande si la valeur de 2.2 ug/l est un seuil de potabilisation concernant la teneur des produits phytosanitaires sur le captage F1

Mme Puig confirme que oui

M. Barachet souhaiterait savoir si les autres produits phytosanitaires ont été recherchés ainsi que la somme totale des produits phytosanitaires recensés en dehors des problèmes agricoles.

M. Vauclin s'interroge sur les données présentées sur les 2 graphiques concernant les pesticides et suppose que ces données ne reflètent pas totalement l'effort de recherche des polluants qui porte à priori sur 400 molécules.

Mme Puig indique que les données présentées sur ces 2 graphiques représentent uniquement les détections ou les dépassements sur l'ensemble des molécules recherchées.

M. Vauclin souligne l'avancée en terme de données et de résultats, car on trouve très peu de molécules détectées ou légèrement au dessus de la norme de la directive.

Mme Vidalie souligne que la recherche des pesticides est faite systématiquement sur les eaux brutes avec une fréquence plus ou moins importante en fonction des populations desservies. Par ailleurs, pour les recherches d'eaux brutes d'une manière totale, une recherche des 300 ou 400 molécules de pesticides est faite sur tout le département.

M. Crépin s'interroge quant à la responsabilité et les devoirs des collectivités et des particuliers en matière de polluants et le Conseil général concernant l'entretien des réseaux routiers. M. Crépin souhaite savoir qui représente les élus des communes au sein du comité de pilotage du contrat territorial du SMIRNE.

Mme Puig indique que les élus du SMIRNE, les Elus agricoles via la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs locaux et les particuliers via l'association Nature 18 et l'UFC Que Choisir y sont associés. Mme Puig précise que les Elus qui représentent les communes ne sont pas associés individuellement. Nature 18 travaillera sur le volet non agricole avec les communes et des réunions ponctuelles avec le SMIRNE seront prévues.

M. Desroche souligne que les élus locaux sont représentés dans le SMIRNE, chaque commune ayant un ou deux délégué. Concernant les autres acteurs du territoire, le cahier des charges prévoit une action auprès des collectivités, ainsi que la mise aux normes des ANC.

M Desroche précise également qu'une limitation de vitesse et de tonnage est prévue sur la route (Saint Michel de Volangis / Soulangis) qui borde le captage et que certains produits ne pourront plus circuler sur cette route.

M. Couade confirme les dires de M. Déroche et ajoute que les RD 33 et 56 seront limitées à 70 km/h

Mme Vidalie apporte quelques précisions sur les éléments présentés par Mme Puig et Déroche afin d'éviter toute confusion entre les 2 procédures. Mme Vidalie indique que les éléments présentés au cours de cette réunion concerne le bassin d'alimentation du captage à destination de l'agriculture, cette procédure relève du code de l'environnement.

Du point de vue administratif et réglementaire, cette procédure est totalement indépendante des périmètres de protection de captage qui font l'objet d'une autre procédure dont le contenu n'est pas soumis à la CLE mais à l'approbation du CODERST et qui fera l'objet d'une enquête publique.

M. Chéron précise que la qualité des eaux superficielles de Soulangis ne semble pas être pris en compte dans cette étude et demande pour quelle raison.

Mme Villemin indique que ce volet est pris en compte dans le cadre de la démarche du bassin versant de l'Yèvre.

Mme Vidalie souligne qu'en 2008, dans le cadre de la réflexion des périmètres de protection de captage, plusieurs campagnes d'analyses des eaux du Langis ont été réalisées

M. Beuchon indique que cette démarche est positive et permettra d'améliorer la situation. Il passe la parole à Virginie afin qu'elle présente la proposition de l'avis motivé de la CLE.

Mme Villemin présente l'avis motivé de la CLE en indiquant que cet avis doit être donné non pas au regard de l'opportunité du projet mais sur le fait que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial soient cohérents avec ceux du SAGE.

Il est proposé de mettre un avis favorable sur le projet de contrat territorial pour la protection du captage de Soulangis, assorti d'une recommandation sur les actions de sensibilisation concernant les pratiques économes en eau déjà engagées et sur l'importance des zones humides.

M. Beuchon interroge les membres de la CLE sur leurs éventuelles remarques suite à cette proposition.

M. Demassol souhaite savoir sur quel périmètre porte cet avis motivé puisqu'il a été précisé au début de la présentation que cette étude était portée sur un bassin de captage limité sur 3 communes, or le SMIRNE alimente une vingtaine de communes en AEP.

M. Beuchon précise que cette étude porte uniquement sur le périmètre de l'aire d'alimentation de captage et non sur le périmètre de distribution d'eau. Il s'agit de prendre des mesures de nature à assurer la pérennité de la bonne ressource en eau du captage de Soulangis.

Un intervenant s'interroge sur l'existence d'une station d'épuration sur cette aire d'alimentation.

M. Couade et Mme Vidalie confirment que la station d'épuration de Menetou Salon n'est pas localisée dans le bassin d'alimentation du captage.

M. Couade rappelle que le SMIRNE est un syndicat de production et non de distribution.

M. Barachet aurait souhaité avoir plus de temps, car une simple présentation en CLE n'est pas suffisante.

M. Gillet indique que la Chambre d'Agriculture se tient à la disposition des membres de la CLE afin de leur apporter de plus amples informations sur ce contrat territorial. M. Gillet tient à féliciter les élus et techniciens de la qualité des travaux effectués concernant ce projet. Il y a eu une évolution positive de la prise en compte de la diminution de la pollution de toute nature dans le domaine de l'eau.

M. Dennetière indique que les communes concernées devraient commencer à réfléchir à un plan d'investissement de modernisation des ouvrages et réseaux de façon à pouvoir palier à un défaut de financement des partenaires financiers. Il ajoute que c'est aussi une façon de concilier l'économie et l'environnement.

Mme Puig indique que les communes ne peuvent pas financer directement ces ouvrages.

M. Beuchon indique qu'il comprend les inquiétudes de chacun mais que les membres de la CLE sont là pour affirmer des orientations et des engagements vers des politiques et des déterminations collectives et souhaite parvenir à un engagement dans cette voie.

M. Crépin souhaite savoir si l'objectif d'atteinte d'une concentration de 40 mg/l de nitrate prévu pour 2017 ne traduira pas des obligations, et si ensuite cette norme de potabilité ne sera pas diminuée à 30 mg/l dans les années à venir.

M. Chéron indique que la valeur de référence de la teneur en nitrate pour l'eau potable est fixée à 50mg/l et il pense que descendre le seuil à 30mg/l est plutôt un bon objectif.

M. Denetière demande s'il n'y a pas d'unité de dénitrification en aval.

Mme Vidalie rappelle que la norme fixée à 50mg/l est respectée et que l'ARS n'a pas connaissance d'une perspective d'abaissement de la norme de potabilité.

M. Denetière souligne qu'en s'éloignant de la limite de potabilité fixée à 50 mg/l, on prend une marge de sécurité, ce qui pourrait permettre d'éviter une dénitrification physico-chimique car ce procédé coûte cher.

M. Piet se félicite de ne plus entendre dire agriculteurs/pollueurs et trouve que l'action envers les particuliers n'est peut être pas suffisante par rapport aux énormes efforts qui sont faits par la profession agricole.

M. Beuchon souligne qu'il a perçu la volonté et l'envie des agriculteurs d'aller de l'avant et propose aux membres de la CLE d'émettre un avis favorable sur l'avis motivé du SAGE car les enjeux et problématique traités dans le programme d'actions sont cohérents avec ceux du SAGE.

La CLE émet un avis favorable sur le projet de CT pour la protection du captage de Soulangis, assorti d'une recommandation sur les actions de sensibilisation concernant les pratiques économes en eau déjà engagées et sur l'importance des zones humides. (30 pour et 2 abstentions sur les 32 votants).

## **2 Programme d'actions de restauration, de gestion et d'animation des cours d'eau des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents**

Mme Falque et M. Piet présentent le projet de contrat territorial. Les actions proposées dans ce programme ont pour objectifs d'améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau et de rétablir la continuité sédimentaire et piscicole. La question de la qualité d'eau sur le territoire du SIAB3A et la maîtrise des prélèvements et des rejets est également un enjeu pour accompagner les situations d'étiage et dans une moindre mesure des crues.

M. Mellin s'interroge sur la volonté d'araser certains ouvrages notamment le barrage de la Chappe.

M. Beuchon souligne qu'il ne s'agit pas là d'une volonté d'araser tous les ouvrages et de tirer un trait sur tout ce qui a été fait, mais plutôt une volonté d'aller vers le retour de l'état naturel de nos rivières. M. Beuchon ajoute que comme cela a été présenté, l'arasement

d'ouvrages se fera au fur et à mesure du possible sans heurter ni les intérêts, ni les volontés de chacun.

M. Vauclin indique que même si l'inquiétude de M. Mellin est légitime, elle est un peu exagérée car il ne s'agit pas de renaturer de manière virginale mais d'abaisser l'emprise de l'homme sur la nature. Il ajoute que l'exposé montre bien la mention du respect des usages sur plusieurs systèmes et non pas seulement sur la continuité.

M. Piet indique que tous les propriétaires des ouvrages concernés ont été rencontrés et tout a été fait en concertation avec eux afin de ne pas les contraindre sur ce principe.

Mme Vidalie souligne que la qualité de l'environnement est un facteur intervenant sur la santé humaine.

M. Laporte indique que dans les usages, il y a aussi les usages indirects et estime qu'ils ne sont pas bien étudiés. Il précise également qu'il ne comprend pas que les techniques de vannage par le bas qui permettraient à l'homme d'avoir l'utilité de son plan d'eau et à la nature la continuité écologique tout en alimentant les zones humides en amont soient oubliées au profit de l'effacement.

M. Rousseau indique qu'auparavant les moulins avaient un usage et qu'aujourd'hui ce n'est plus forcément le cas. M. Rousseau a ajouté que la continuité écologique ne prétend pas effacer les moulins ou les bâtiments, son premier effet est de retrouver un patrimoine qui est en train de se perdre car certains barrages se sont écroulés tous seuls.

M. Beuchon souligne qu'une vanne de fond sur un barrage est aussi une solution qui n'est pas écartée si ça peut répondre à un aménagement acceptable par tous et qui s'inscrit dans la perspective du bon état écologique.

M. Mellin rappelle que l'Auron a été profilé en 1963 ou 1964 et quelques travaux ont été effectués dans les années qui ont suivis mais depuis rien n'a été fait. M. Mellin se félicite de constater que l'on va se préoccuper à nouveau du cours d'eau.

M. Vauclin indique que le vannage ouvert par le fond même à l'étiage ne permet pas forcément la restauration d'une continuité écologique pour les poissons et qu'il est important de distinguer le patrimoine public et le patrimoine privé.

Mme Villemin présente l'avis motivé de la CLE en indiquant que cet avis doit être donné non pas au regard de l'opportunité du projet mais sur le fait que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial soient cohérents avec ceux du SAGE.

M. Beuchon remercie le SIAB3A pour cette présentation et propose d'émettre un avis favorable sur le projet de contrat territorial de restauration, de gestion, d'animation des cours d'eau dans le bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents.

La CLE émet un avis favorable sur le projet de contrat territorial, de gestion et d'animation des cours d'eau des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents. (32 pour sur les 32 votants)

### **3 Points divers**

#### **3 - 1 - PLAGEPOMI (Plan de gestion des poissons migrateurs)**

Mme Villemin indique que le SAGE a été consulté par la DREAL Pays Loire dans le cadre de la révision du Plan de gestion des poissons migrateurs.

Un courrier de réponse a été adressé à la DREAL leur informant que le SAGE n'a pas d'observations à apporter puisque le projet du SAGE Yèvre Auron ne prévoit pas de mesures spécifiques aux poissons amphihalins. Cet enjeu sera traité au travers des objectifs de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

#### **3 - 2 – TRI (Territoire à risque inondation)**

La DDT du Cher a soumis pour avis à la CLE une cartographie élaborée sur le territoire à risque important d'inondation de Bourges.

Mme Villemin souligne également qu'un courrier de réponse a été envoyé, indiquant qu'aucune observation n'est à apporter à cette cartographie car le projet du SAGE Yèvre Auron ne prévoit pas de mesures sur le risque inondation hormis une communication spécifique sur l'aire de Bourges et son agglomération pour accompagner la directive inondation.

#### **3 - 3 – Enquête Publique**

L'enquête publique organisée par le Préfet du Cher a débuté le 7 octobre 2013 et se terminera le 8 novembre 2013 au soir. La commission d'enquête est composée d'un président, et deux membres titulaires et un membre suppléant a été désignée le 8 juillet par le tribunal administratif d'Orléans.

126 communes présentes sur le territoire du SAGE sont concernées par cette enquête publique. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner par écrit ses observations, soit directement sur les registres d'enquête déposés dans les 14 communes concernées, soit sous pli cacheté adressé à l'attention personnelle du président de la commission, soit via le registre virtuel mis à disposition sur le site internet du SAGE.

### **3 4 Avancement des études et travaux des Syndicats de bassins versants**

M. Jolivet indique que l'étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions pour la restauration et la gestion durable des cours d'eau du bassin versant de l'Yèvre est en cours d'élaboration.

La réalisation du document DIG se fera à la suite du vote des élus délégués, sur le programme d'actions défini.

Le dit programme est estimé à 4 millions d'euros.



## **Liste des personnes présentes lors de la séance du 15 octobre 2013 à Bourges**

### **Étaient présents ou représentés**

#### **1<sup>er</sup> Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

##### *Représentants des communes :*

M. BERTAUX (Maire de Saint Denis de Palin) Pouvoir à M. CREPIN  
M. BOUAL (Vice-président de la CLE, Maire-adjoint de St Germain du Puy)  
M. CHALOPIN (Maire adjoint de Berry Bouy)  
M. DELEUZE (Vice Président de la CLE)  
M. GOUGNOT (Maire adjoint de Farges en Septaine)  
M. FOUDRAT (Maire adjoint d'Avord) Pouvoir à M. GOUGNOT  
M. RENAUD (Maire de Valigny) Pouvoir à M. DELEUZE  
M. SARREAU (Maire d'Etréchy)  
M. ROUZEAU (Maire de Senneçay) Pouvoir à M. COUADE

##### *Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :*

M. M. BEUCHON (Président de la CLE, Conseiller général du Cher, Canton de Saint  
Doulchard)  
M. PAIN (Conseiller général du Cher, Canton de Dun sur Auron)  
M. ROUSSAT (Conseiller général de l'Allier) Pouvoir à M. BEUCHON

##### *Représentants des Communautés de communes, des syndicats :*

M. COUADE (Président du SMIRNE)  
M. CREPIN (Représentant le SIAB3A)  
M. HUCHINS (Vice président de Bourges Plus) Pouvoir à M. BEUCHON

##### *Représentants de l'Etablissement Public Loire :*

M. BERNARD (représentant le Président de l'EP Loire)

#### **2<sup>ème</sup> Collège : rep. d'usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

M. BARACHET représentant le Président de la Fédération du Cher pour la pêche  
M. BOUGRAT représentant Mme la Présidente du Syndicat de la propriété rurale du Cher  
M. CHERON représentant le Président de Nature 18  
M. M. LAPORTE représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière  
M. DE MASSOL, représentant le Président de la CCI du Cher  
M. SEYTEL représentant le Syndicat des Irrigants et de gestion des eaux  
M. GUINOT Président de la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection des Milieux  
Aquatiques représenté par M. BARACHET  
M. MELLIN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher  
M. GONZALEZ Président de la Chambre des Métiers du Cher représenté par M. MELLIN

**3<sup>ème</sup> Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics**

**M. DENNETIERE représentant l'ONEMA 18**

M. BESSEY représentant le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mme VIDALIE représentant le Directeur de l'ARS de la région Centre

Mme RAYNAUD représentant le Sous Préfet de Montluçon

M. CORBERY représentant le Directeur de la DREAL Centre

M. FLEURAU Chef de la MISEN 18 pouvoir à M. MALATRE

M. MALATRE représentant le Préfet du Cher

M. VAUCLIN représentant le délégué interrégional de l'ONEMA

**Absents excusés :**

M. NARBOUX (Président du SIVY)

Mme RIVET (Vice présidente du Conseil régional du Centre)

**Assistaient également :**

M. ESBELIN (Nature 18)

M. RIDEAU (Conseil général de l'Allier)

M. ROY (Chargé de mission « eau », Bourges Plus)

M. PIET (Président du SIAB3A)

Mme FALQUE (Chargée de mission « rivières », SIAB3A)

M. JOLIVET (Chargé de mission « rivières », SIAAVY)

M. ROUSSEAU (Technicien de la FDPPMA du Cher)

Mme Le PRIOL (Agent de développement, SMICB)

Mme VILLEMIN (Chef du service de l'eau, CG18)

Mme GUILLOT (Technicienne ASTER, CG 18)

Mme MANCIER (Assistante, CG18)